RCS : STRASBOURG
Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00649
Numéro SIREN : 530 942 986
Nom ou dénomination : ABERT INVESTMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt 14676

ABERT INVESTMENTS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000 000 €

Siège social : 25, rue du Rothbach MARIENTHAL

67500 HAGUENAU

530 942 986 RCS STRASBOURG

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt-neuf décembre,

à dix-huit heures,

Monsieur Laurent ABERT associé unique de la société « ABERT INVESTMENTS », a établi ainsi qu'il suit le présent acte portant nomination d'un Commissaire aux comptes et missions attribuées au Commissaire aux comptes.

Première Décision : Nomination d'un Commissaire aux comptes

La société répondant aux critères fixés par la loi 2019-486 du 22 mai 2019 et les règlements en découlant, dès lors qu'elle dépasse deux des trois seuils fixés par la loi et les règlements, savoir, total cumulé des bilans du groupe (la société « ABERT INVESTMENTS » et les sociétés contrôlées par cette dernière) dépassant les 4 millions d'euros et le total cumulé des chiffres d'affaires du groupe dépassant les 8 millions d'euros hors taxes, l'associé unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes :

> la Société par actions Simplifiée « HANS ET ASSOCIES AUDIT », Société de Commissariat aux Comptes ayant son siège social au 2, square du Château à 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 342 659 257.

Le Commissaire aux comptes est nommé par application à l'article L 823-3-2 du Code de Commerce pour une durée de 6 exercices et son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou les décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Deuxième Décision : Missions du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes exercera ses fonctions dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises.

Mission ponctuelle

L'associé unique de la SARL « ABERT INVESTMENTS » envisageant de transformer la Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle « ABERT INVESTMENTS » en Société par Actions Simplifiée à associé unique au cours de l'année 2020, le Commissaire aux comptes aura pour mission d'établir le rapport sur la situation de la société prévu à l'article L 223-43 du code de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique et Gérant
Monsieur Laurent ABERT

